



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 MARS 2026

Nombre de membres
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **36**

- représentés : **4**

TOTAL **40**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> - -	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	M. Marc DECKERT, Adjoint Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire -
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> - Mme Véronique ELO, Adjointe	Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> - M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. - -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

Membres représentés :

Mme Laurence HOMMEL ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
M. Laurent FARON ayant donné procuration à Mme Marielle HELLBOURG
M. Alain VON WIEDNER ayant donné procuration à M. Nicolas WEBER
Mme Nathalie DISCHLER ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membres excusés :

M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Conseillère Municipale d'OBERHASLACH

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260305-DE-26-37-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026

OBJET : EAU – TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA VOIRIE ET DE RENOVATION DES RESEAUX D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE RUE DU MARECHAL LECLERC A GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM : INDEMNISATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES

N° 26-37

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération N° 25-74 du 25 septembre 2025, entérinant la convention constitutive d’un groupement de commandes à conclure entre la Communauté de Communes, le SDEA Alsace-Moselle et la Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM, relative aux travaux de réaménagement de la voirie et de rénovation des réseaux d’alimentation en eau potable rue du Maréchal Leclerc à GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM ;

VU les travaux de rénovation du réseau d’eau potable réalisés sur le territoire des Communes d’ALTORF et de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM ;

CONSIDERANT que dans le cadre de ces travaux, plusieurs exploitants agricoles ont subi des dommages sur les parcelles agricoles situés le long du tracé de la conduite d’eau ;

CONSIDERANT les constats contradictoires réalisés avec les exploitants concernés et les évaluations de préjudice établis par nos services en date du 30 janvier 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRÈS en avoir délibéré ;

**à l’unanimité,
décide**

d’indemniser les exploitants agricoles subissant un préjudice dans le cadre des travaux de rénovation du réseau d’eau potable réalisés sur le territoire des Communes d’ALTORF et de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM, conformément au barème d’indemnisation pour dégâts causés aux cultures et aux sols de la Chambre d’Agriculture Alsace, à savoir :

- Indemnité pour perte de récolte, si parcelle emblavée :	22,58 €/a
- Indemnité de reconstitution physique, chimique et microbiologique :	
o pour zone occupée par le tas de terre végétale :	3,29 €/a
o pour zone occupée par les pistes de chantier et l’entreposage matériel :	8,24 €/a
- Indemnité de déficit de récoltes :	
o pour zone occupée par le tas de terre végétale :	19,14 €/a
o pour zone occupée par les pistes de chantier et l’entreposage matériel :	33,18 €/a

précise

que ces indemnités seront versées, sur la base des surfaces réellement impactées par les travaux, selon relevé établi par un géomètre-expert,

et autorise,

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à l’exécution de la présente délibération, notamment et le cas échéant tout protocole d’accord amiable en ce sens.

Accusé de réception en préfecture
N° 2457066420260305 DE 26-37-SE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Christelle WAGNER-TONNER

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 06 mars 2026
- publication sur le site internet le : 06 mars 2026

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260305-DE-26-37-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026